

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 OCTOBRE 2022 À 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Signoret-Montand, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, maire.

Présents : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, M. Luc AIREAULT, Mme Nicole LEKEUX, M. Stéphane DESMET, Mme Elisabeth GASBARIAN, Mme Marie-Chantal PIPET, Mme Carole VIOLETTE GILLOT, M. Boudjema HAMELAT, Mme Corinne ROSA, Mme Fatim AMARA, Mme Virginie AUTEF, M. Guillaume LANDAT, M. Renaud CHAMPMARTIN, Mme Patricia CARLET, M. Jacques MARBOEUF, Mme Ilham ANIB, Mme Nathalie DUPONT

Ont donné pouvoir :

Mme Gisèle DEVIE à Mme Joëlle BORDINAT  
M. Bruno ROUGIER à M. Luc AIREAULT  
M. Frédéric LAMIDET à Mme Corinne ROSA  
M. Patrick GUERET à Mme Elisabeth GASBARIAN

Absents :

M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, M. Yann RICHELET, M. Christophe VAMBRE, Mme Valérie BOINET, M. Cyril MAGNE

Mme Elisabeth GASBARIAN a été élue secrétaire de séance.

### **Informations générales**

- ✓ **Plan Local d'Urbanisme** : Le PLU fait l'objet d'un recours gracieux du Préfet en date du 26 août. La commune va procéder aux modifications demandées via son cabinet d'études, et transmettre à la Préfecture son projet pour avis. Lors de la même séance du conseil municipal à venir, la délibération du PLU sera retirée et une nouvelle délibération sera prise. L'avocat de la commune précise que le délai maximal de recours est au 27 décembre.
- ✓ **Affaisements de voirie** :  
Réunion avec les représentants de la CAPM le 19 septembre  
Rue Jean Jaurès : La répartition envisagée est la prise en charge financière des réseaux par la CAPM et de la voirie par la commune.  
Rues Roger Salengro et de la Roche : Environ 800 m<sup>3</sup> de béton sont nécessaires au comblement des cavités avant que Véolia intervienne en sécurité pour réparer les réseaux.

✓ **Principaux travaux réalisés :**

- Installation de tableaux numériques dans les écoles élémentaires
- Ecole Rostand : surélévation du toit de la cuisine de la cantine, aménagement d'une 13ème classe
- Ecole du Blamont : création d'une nouvelle aire de jeux, projet de création d'un parking, d'une borne pour les véhicules et de structures de jeux à proximité de la future micro-crèche
- Ecole Tati : création d'un faux plafond afin d'éviter les déperditions de chaleurs l'hiver et permettre aux enfants de moins souffrir de la chaleur en été.
- Parc de loisirs : La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux est achevée : réaménagement du terrain de pétanque, de la plateforme manifestation buvette, l'installation de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans, l'aménagement de tables de pique-nique. La municipalité a constaté la détérioration des éléments de jeux à une semaine de la réouverture du parc, une communication a été faite à ce sujet.
- Stade de football : fin prévisionnelle des travaux en septembre, pose des mâts en octobre.
- Vidéoprotection : génie civil en cours, installation des caméras achevée d'ici la fin de l'année
- Espaces verts : réflexion en cours sur la réduction des plantations, la variété des plantes, les sites d'arrosages automatique, et le choix de plantes plus économes en eau

✓ **Interviews :**

- avec le Parisien, le 21/09 au sujet de la création de terrain de football en gazon synthétique en Seine et Marne
- avec la Marne, le 21/09 au sujet de la vidéoprotection et des excès de vitesse

✓ **Scolaire, enfance, jeunesse :**

- Lieu d'accueil enfants Parents (LAEP) : ouverture en octobre, un vendredi sur deux, action à destination des enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leur parents, encadrés par une psychologue et une éducatrice de jeunes enfants
- Restitution du Projet Educatif De Territoire par la ligue 94
- Troisième classe d'étude ouverte à l'école du Blamont.
- Création d'une aire éducative terrestre au Parc de loisirs, seul projet de Seine et Marne, en partenariat avec le collège et l'école Rostand

✓ **Sport, culture :**

- Trail du soldat de la marne : le 16 octobre,
- Course des poilus : annulée par l'ESCE de Meaux
- Grand succès de la fête de la pomme,
- Programmation à venir : 15/10 cabaret des Cas Ratés, 05/11 spectacle 100% Johnny, 20/11 bourse aux jouets, 11/12 marché de Noël

✓ **Action sociale :**

- Octobre Rose : campagne de sensibilisation samedi 8/10 à 15h00, salle Signoret Montand
- Etablissement Français du Sang – jeudi 20/10 de 14h00 à 19h00

✓ **Vie locale :**

- Départ du Dr Bonaventure au 30 septembre : recherche active d'un nouveau médecin généraliste
- Mise en vente du fonds de commerce de la boulangerie

Adoption des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le 29 juin 2022 : avenant n°1 au marché de gestion des activités périscolaires et extrascolaires – Ligue de l'Enseignement du Val de Marne.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une période d'un an reconductible jusqu'à la fin du marché. Le montant annuel des prestations retenues est de 39 789.89 €, soit une augmentation de 6,5% du montant du marché initial

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2022**

Pas d'observations.

Adopté à l'unanimité.

**1) Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés**

Rapporteur : Mme Joelle BORDINAT

Les marchés du précédent groupement de commande d'achats et de fournitures d'énergies arrivent à échéance au 31/12/2023 pour le gaz et au 31/12/2024 pour l'électricité.

Du fait de la situation économique et de la hausse des cours boursiers énergétiques, le SDESM (syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne) effectue ses achats en amont afin de bénéficier de tarifs avantageux.

Pour rappel, les avantages de ce groupement de commandes sont de négocier les prix pour de gros volumes (actuellement 6000 points livrés pour 300 acheteurs) et bénéficier de l'expérience du SDESM en tant que coordonnateur.

En cela, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement d'achat d'énergie, coordonné par le SDESM.

Pas de question.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.

Le Maire de Crégy les Meaux

M. Gérard CHOMONT



